

La Ville élargit les critères d'accueil des enfants

Pendant les vacances scolaires, un accueil des enfants des personnels soignants, de l'aide sociale à l'enfance et des forces de l'ordre, est assuré par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, dans certaines écoles. Les critères d'accueil ont été élargis aux enfants des personnels de la Ville, du CCAS, de l'Agglomération, des commerces alimentaires et des militaires de l'opération Résilience. « **Nous élargissons nos critères d'accueil. Cependant, les enfants doivent être déjà scolarisés ou domiciliés à Cherbourg-en-Cotentin** », déclare Benoît Arrivé, maire. Une quarantaine d'enfants du public et du privé devrait être accueillie dans les quatre écoles ouvertes à Cherbourg-en-Cotentin : Ferry, Mitterrand, Bellevue et Asselin-Dujardin. Vingt-neuf enfants sont déjà inscrits. Les inscriptions se font auprès des communes déléguées *via* une fiche d'inscription.

Plus d'informations sur le site Internet : cherbourg.fr